

Espaces naturels

État des lieux

La partie palaisienne du Plateau de Saclay est essentiellement marquée par la présence de l'École Polytechnique, de la Forêt Domaniale de Palaiseau et des parcelles agricoles. Hormis les constructions du Pileu au nord-est et autour du Lycée à l'est, le reste est occupé par des terres actuellement cultivées par l'Institut National Agronomique Paris – Grignon (INA-PG), dont l'activité principale s'est peu à peu tournée vers Versailles. Une partie de la ferme des Granges, qui abritait ses installations, a ainsi été cédée récemment à la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS).

Enfin, comme l'ensemble des franges du Plateau, le paysage est marqué par les coteaux boisés qui le ceignent.

Le milieu naturel du Plateau a fait l'objet d'études spécifiques pour identifier les éléments remarquables. A partir de ses investigations concernant la faune et la flore du Plateau de Saclay, le cabinet Écosphère a établi une carte de localisation des principales zones d'intérêt écologique¹. A ce titre, la majeure partie de la Forêt Domaniale de Palaiseau, l'étang de la Polytechnique et une partie du coteau de la Troche et de Lozère, en frange du Plateau, ont été classés comme « site naturel ou semi naturel peu dégradé ne présentant pas d'intérêt particulier en matière de faune et de flore ».

Dans l'inventaire national du patrimoine naturel effectué en 2001, deux mouillères ont été repérées. Situées au sud de la RD.128, ces zones humides hébergeraient deux espèces protégées : l'Étoile d'eau (*Damasonium alisma*, protection nationale) et le

¹ Diagnostic du milieu (1994) ; repris dans le schéma directeur hydraulique et d'assainissement du Plateau de Saclay (décembre 1998, p. 66-97)

Bident radié (*Bidens radiata*, protection régionale). Ces espaces ont été portés sur le plan de zonage avec des marges de reculement appropriées.

Les jardins et espaces verts participent également au patrimoine végétal de la commune car ils sont aisément perceptibles depuis l'espace public. Ils correspondent à des parcs et espaces verts publics mais aussi à des terrains ou jardins privés largement végétalisés. Ces espaces sont répartis sur l'ensemble du territoire urbain de Palaiseau.

Par ailleurs, la vallée de l'Yvette ainsi que la voie ferrée du RER B avec ses franges végétalisées constituent deux corridors verts non négligeables dans le paysage palaisien.

Le ZNIEFF

La commune de Palaiseau est concernée par deux Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 :

- Vallée de la Bièvre ;
- Vallée de l'Yvette aval.

La ZNIEFF est une zone d'inventaire. Une ZNIEFF de type 2 correspond généralement à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

La prise en compte d'une zone dans l'inventaire ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire. Toutefois, les ZNIEFF de type 2 doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement afin de respecter la dynamique d'ensemble des milieux.

L'inventaire ZNIEFF vise les objectifs suivants :

- le recensement et l'inventaire aussi exhaustifs que possible des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la

présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares ou menacés ;

la constitution d'une base de connaissance accessible à tous et consultable avant tout projet, afin d'améliorer la prise en compte de l'espace naturel et d'éviter autant que possible que certains enjeux environnementaux ne soient trop tardivement révélés. Voir carte n° 2 dans le Cahier des cartes

Espaces Naturels Sensibles (ENS) et Espaces Boisés Classés (EBC) de la ville de Palaiseau

La Conseil Général 91 a inscrit des espaces de la commune à l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles du département de l'Essonne. Ces espaces couvrent notamment les coteaux et la vallée ainsi que les berges de l'Yvette. Voir carte n°3 dans le Cahier des cartes.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des zones naturelles à la fois remarquables et fragiles, qui bénéficient en conséquence d'une action de protection et de promotion. Un vaste projet de classement ENS est actuellement en cours sur les berges de l'Yvette. Un espace naturel d'environ 7ha sera ainsi aménagé avec le concours du conseil général et de l'Agence de l'Eau.

Par ailleurs, de nombreux espaces boisés ont été classés (EBC) afin de les conserver et de les protéger. Elles couvrent notamment les coteaux, la Forêt Domaniale, les berges de l'Yvette (parc de Fourcherolles), les abords des infrastructures routières (liaison rapide RD36-A6) et autoroutières (A10). Ce classement préserve également les espaces verts des quartiers.

Espaces paysagers, bois et forêts du SDRIF

Le territoire de la ville est concerné par la protection des espaces paysagers des bois et forêts ainsi que des berges de rivières et

des rigoles inscrites au SDRIF. Cette protection est prise en compte dans le règlement d'urbanisme.

D'autres espaces à conserver et valoriser ont été classés « espace vert à valoriser » ; ils sont présents essentiellement dans le secteur à l'est de l'Ecole Polytechnique.

Les berges de rivières et des rigoles font l'objet d'une protection particulière. Une marge de reculement de 10 m a été appliquée le long de la rivière Yvette ainsi que le long de la rigole Domaniale sur le Plateau.

Risques naturels et industriels

Créée en 1992, la Commission d'Information Préventive Départementale, rebaptisée Cellule d'Analyse des Risques et d'Information Préventive (CARIP), avait pour mission de recenser les risques naturels et technologiques majeurs du département et d'élaborer les documents destinés à l'information des principaux acteurs du risque et de la population. Les travaux de cette cellule ont mis en évidence un niveau de risque majeur très limité dans l'Essonne, mais l'existence de risques multiples, d'un niveau moindre, dans un grand nombre de communes.

Palaiseau est notamment concernée par le risque inondation dans la vallée de l'Yvette, les mouvements de terrain ainsi que le risque lié au transport de matières dangereuses. La Ville dispose aujourd'hui d'un Dossier Communal Synthétique (DCS) qui présente les risques naturels et technologiques encourus sur la commune. Celui-ci comporte également des éléments de cartographie ainsi qu'une fiche de conduite à tenir.